

ENCORE UNE FOIS SUR LES TABLETTES DE MURÉCINE

Gualtiero CALBOLI
Université de Bologne, Italie

Les documents retrouvés en 1959 à Murécine, tout près de la porte stabiennne de Pompéi, que l'on connaît aujourd'hui comme *Tabulae Pompeianae Sulpiciorum* (TPSulp.) ont trouvé finalement (1999)¹ la juste édition par l'oeuvre de Giuseppe Camodeca qui pendant 15 ans a étudié très attentivement ces documents ou, pour mieux dire, ce qu'il reste des archives de cette famille de banquiers qu'on connaît comme *Sulpicii*. La perte de documents après la découverte a été très consistante et c'est une honte pour les antiquaires de la région comme cela a été justement souligné par M. Camodeca en faisant l'histoire de la découverte et des premières éditions de ces textes (pp.15-20). M. Camodeca est, au contraire, un éditeur savant et scrupuleux et un juriste très compétent, et aussi, pour ce qui concerne la connaissance linguistique de ces textes il a bien travaillé en donnant l'opinion des savants comme Adams et Flaubert et en trouvant lui-même des solutions qui méritent d'être prises en considération comme on va le voir². En tout cas ces documents qui sont très importants du point de vue juridique sont intéressants aussi pour ce qui concerne la langue. A mon avis ils se remarquent pour quatre aspects: en premier lieu ils sont écrits dans un bon latin, formulaire, correct et contenant des constructions syntaxiques complexes, il y a quelques fautes et quelques documents comme ceux de Diognetus et de C. Novius Eunus présentent un latin vulgaire, mais ceci arrive dans la *scriptura interior* qui a été corrigée dans la *scriptura exterior* due à un *scriba* qui, donnant le texte exact, représente aussi une correction linguistique de la *scriptura interior*. En second lieu il y a un grand emploi de la phrase relative et du pronom *is, ea, id*, un aspect que nous avons déjà relevé dans notre première intervention (1999)³ comme spécifique de la langue juridique. Mais

¹ CAMODECA, G., *Edizione critica dell'archivio puteolano dei Sulpicii*, Edizioni Quasar, Roma 1999.

² Une faute comme celle qu'on trouve à la p. 87 est due sûrement à la distraction comme il peut arriver dans chaque livre: "si può a mio parere con ogni probabilità supporre che la pag.2 abbia contenuto un'interrogatio in iure, ricostruibile *exempli gratia* in questo modo: *In iure apud .../ Il virum L.Lucretius Firmus / interrogavit L.Aelium / [Va ?]lentinum essetne puerum / Felicem servum* [au lieu de *puer / Felix servus*] *eius et / in potestate eius. L.Aelius [Val ?]lentinus / respondit puerum Felicem, q(uo) d(e) a(gitur), / suum suaque in potestate esse*".

³ CALBOLI, G., "Zur Syntax der neuen vulgärlateinischen Urkunden aus Murécine", PETERSMANN, H.; KETTEMANN, R. (edd.), *Latin vulgaire - latin tardif V. Actes du V Colloque interna-*

ayant à ma disposition l'édition définitive de ces documents j'en donnerai la statistique complète. On peut dire alors que nous avons des documents très précis qui complètent les Tablettes pompéiennes et d'Herculanum et permettent de voir comme certaines solutions juridiques qu'on connaissait chez des juristes postérieurs étaient déjà employées au début de l'Empire, sous les empereurs Julio-Claudiens. C'est le cas de la *Conventio finiendae controversiae* de TPSulp.27 (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 88-92; Camodeca 1992: 105-115)⁴. Dans ce document se présente une situation un peu difficile du point de vue juridique et on trouve appliquée, selon Camodeca (1999 [v. Note 1]: 92), un solution suggérée bien plus tard par une distinction faite par Ulpien (Dig.45,1,38,2-4). En effet il s'agit d'une *conventio finiendae controversiae causa*⁵ entre L.Faenius Eumenes et C.Sulpicius Faustus du 4 Sept. 48. Les deux *domini litis* avaient nommé chacun un *cognitor*, et alors il y avait deux *cognitores*, Ti.Iulius Sporus, pour C.Sulpicius Faustus, et L.Faenius Thallus, pour Eumenes. Les deux *cognitores*, à leur tour, avaient conclu un *vadimonium Romam*, c'est-à-dire une rencontre à Rome pour traiter la querelle le 1 Nov. 48 *in foro Augusto ante statuam Cn.Senti Saturnini triumphalem hora tertia* et avaient fixé une *stipulatio* de 50000 sesterces que Sporus avait promis de payer s'il n'était pas comparu le jour et à l'heure fixés. Faustus et Eumenes ayant accepté l'accommodement de la querelle, le problème se posait comment dédommager le *cognitor* de Faustus, Sporus, qui devait payer 50000 sesterces par suite du fait qu'il n'aurait pas été présent à l'audience fixée par le *vadimonium*. D'autre part Faustus ne pouvait pas s'engager pour un autre. La question fut résolue avec l'engagement d'Eumenes à donner l'argent que Sporus aurait du payer pour la rupture du *vadimonium* en employant une formule développée deux siècles après par Ulpien (Dig.45,1, 38,2sv.), c'est-à-dire de *promittere quanti ea res erit*. Cette solution élégante nous démontre que les juristes liés aux Sulpici étaient bien compétents et que ces documents sont les témoignages d'un emploi attentif et précis du droit. Mais de notre point de vue il est alors bizarre qu'on trouve dans ces textes caractérisés par une finesse juridique remarquable des vulgarismes dans l'écriture *interior* de L. Faenius Eumenes, régulièrement corrigés dans l'écriture *exterior* du *scriba*, comme *spepondi* et *Putiollis*. C.Novius Eunus écrit toujours *spepodi*

tional sur le latin vulgaire et tardif (Heidelberg 5-8 sept. 1997), C.Winter, Heidelberg 1999, 331-344 (335).

⁴ CAMODECA, G., *L'archivio puteolano dei Sulpici I*, E. Jovene, Napoli 1992.

⁵ Ceci est le titre donné par CAMODECA, G. (1992), *l.c.*, 105, titre qui correspond au texte (TP-Sulp.27 Tab.I, pag.2 *L.Faenius Eumenes scripsi mihi convenisse cum C.Sulpicio Fausto finiendae controversiae causa*) mieux, à mon avis, que la construction nominale de CAMODECA, G. (1999), *l.c.*, 105 *conventio finiendae controversiae*, qui, par ailleurs, est elle aussi bien acceptable.

(v. TPSulp.51, Camodeca 1999 [v. Note 1]: 137) et en TPSulp.51 *Putilis*. Mais Eumenes a commis d'autres fautes: il s'est trompé en faisant d'une phrase infinitive une interrogative indirecte et en ajoutant un pronom indéfini où cela n'était pas nécessaire, fautes qui ont été corrigées par l'écrivain de l'écriture *exterior*:

(1) TPSulp.27, Tab.II, pag.2 (*graphio, scriptura interior*) (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 88-90)

si Ti.Iulius Sp[or]us [vadi]monium, quod e[um] cum L. 12
F[ae]nio Thallo cognitore meo k(alendis) Novembr(ibus) (1 Nov.48)
primis Romae in foro Aug(usto) ante statuam Cn. 15
Senti Saturnini [t]riumphalem hora tertia

pag.3

[HSI]()) mil(lia) numm[um] est, deseru]erit, ne-
 [minem] ex ea causa cum Ti. Iulio Sporo aut
 [c]um sp[on]sore eius acturum aut a quo eorum
 [petituru]m exacturumque quid esset; si ad-
 [versus] ea quid factum erit, quanti ea res erit, 5
 [t]antam [pecun]iam dari stipulatus est C.
 [Sulpicius Faustu]s, spepondi L.
 [Faenius Eume]nes

[...]

Tab.II, pag.4 (*atramento, tertia scriptura exterior*)

si Ti.Iulius S[p]orus 5
[vadimonium, q]uod e[um] cum L.F(a)en[io] Thall[o]

pag.1

co[g]n[itore m]eó k(alendis) N[ovembr(ibus) primis Romae](1 Nov.48)
in f[oro] A[ugusto] ante s[tatuam Cn.Senti Saturnini]
triumphalem hora tertia HSI)) e[st], [deseruerit],
neminem ex eá causá cum Ti. Iulio Sp[oro]
aut cum sponsore eius acturum aut [a quo] 5
eorum petiturum exacturumque quid esse;
si adversus eá factum erit, qu[a]nti ea res erit, tant[am]
pecuniam dari stipulatus est C.Sulpicius Faustus,
spepondi L.Faenius E[ume]n[es].

Cela signifie qu'on était très attentif à la substance juridique des actes, mais on n'avait pas honte d'employer une langue dialectale ou même vulgaire dans notre sens, et que Eumenes ne maîtrisait pas très bien la langue lorsqu'elle se faisait trop compliquée pour lui, mais que le *scriba* de l'écriture

exterior connaissait bien son latin et pouvait corriger sans problèmes les fautes et les imprécisions qu'on avait faites. D'autre part il ne s'est pas gêné pour quelques maîtres de faire écrire ces documents par un esclave qui connaissait la langue, tandis que le maître était analphabète:

(2) TPSulp.46, Tab.III, pag.5 (*graphio, scriptura exterior*) (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 125)

*Nardus P. Anni Seleuci seryuſ scripsi coram et iussu
Sel[eu]ci domini mei, [q]uod is negaret se litteras
scire*

(v. aussi TPSulp. 78 et 98).

Mais il serait faux de croire que le *scriba*, l'écrivain de l'écriture *exterior* ne se trompait jamais. En TPSulp.48 on lit dans la *scriptura interior* de C.Iulius Prudens:

(3a) TPSulp.48 Tab.I, pag.2 (*graphio, scriptura interior*) (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 128-129):

scripsi me rogasse C.Sulpicium
Cinnamum eique mandasse uti quantam- 5
cumque pecuniam is aut Eros aut ++++us
Titianus aut Martialis ser(vi) eius aut C.Su[l]p[i]ciu[s]
Faustus aliusve quis iussu rogatu mandatu[ve]
cuius eor[um] semel saepiusve Suavi l(iberto) meo aut
Hygino ser(vo) meo alive cui iussu cuius eorum 10
d[edis]set cr[edid]isset aut pro quo eorum promisisset
spopo[ndis]set fideve sua esse iussisset aliove quo
no[m]ine o]bligatus esset;

Wolf 1993⁶ et Camodeca 1999 [v. Note 1]: 130 ont montré qu'il manque *tantam pecuniam daret* à la fin après *o]bligatus esset*, et ceci arrive dans la *scriptura interior* et aussi dans la *scriptura exterior*. Après la lourde série de subjonctifs plus-que-parfaits et de pronoms indéfinis, qu'on trouve en (3a) et aussi en (3b), évidemment on a perdu le sens:

⁶ WOLF, J. G; CROOK, J. A., "Rechtsurkunden in Vulgärlatein, aus den Jahren 37-39 n.Chr.", *Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wiss., Philos.-hist.Kl.* 1989, 3, C. Winter, Heidelberg 1989.

(3b) TPSulp.48 Tab.III, pag.5 (*graphio, scriptura exterior*) (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 129)

C.Iulius Pru]dens scripsi
[me ro]gasse C.Sulpici[um] Cin[namum eique] man[d]a[sse uti
quantam]-
cu[m] q[u]e pecuniam [is] aut E[ros] autus Titianus aut Martia]![i]s
ser[vi] eius aut C.Sulpi[cius] F[austus aliusve quis iussu rogatu
manda]-
tuve cuius eorum s[emel saepiusve Suavi l(iberto) meo aut] Hygino
ser[vo]
meo alive cuo] iussu cuiu[s] eo]r[um] dedisset credidisset aut pro] qu[o]
eorum promisisset spopo[ndis]set fideve sua esse iussisset]set aliove
quo nomine obligatus [esset];

Mais la *scriptura exterior* est toujours correcte et en (3b) il y a seulement une exception qui confirme la règle.

Exceptés les documents produits par deux personnes qui employaient des vulgarismes, Diognetus, le serf de C.Novius Cypaerus, et l'affranchi de ce même C.Novius Cypaerus, C.Novius Eunus, la langue de ces documents, dans l'écriture *interior* aussi, est suffisamment correcte, tout à fait correcte dans l'écriture *exterior*, réalisée par un écrivain. Elle nous donne l'occasion d'étudier la langue juridique romaine dans son emploi en considérant non seulement les constructions qui s'éloignent de la langue classique, qui par ailleurs ne sont pas nombreuses, mais tout le corpus de cette langue. Moi-même j'avais déjà essayé de faire quelque chose de ce genre dans ma précédente intervention, mais je n'avais pas encore à ma disposition tous les documents car l'édition de Giuseppe Camodeca 1992 [v. Note 4] ne comprenait pas encore tous les documents comme l'édition de 1999. Alors je donne une nouvelle statistique suivie par deux ou trois documents plus significatifs de la langue employée.

Les pronoms considérés sont les mêmes que j'avais recueillis en 1999 [v. Note 3] en y ajoutant l'adjectif possessif *suus, sua, suum*, qui représente une intégration nécessaire du pronom réfléchi. Les pronoms considérés sont alors les suivants: *is, ea, id; hic, haec, hoc; iste, ista, istud; ille, illa, illud; ipse, ipsa, ipsum; idem, eadem, idem; sui, sibi, se; suus, sua, suum; qui, quae, quod; quis, quae, quid* (interrogatif); *quis, qua, quid* (indéfini). On remarque l'absence de *iste* et *ille* et la grande fréquence de *is, ea, id* auquel on doit ajouter *αὐτός (πρὸς αὐτόν)* de TPSulp.78 *scr.int.* et *εὖ*, correspondant au latin *eo*, écrit en caractères grecs, de TPSulp.115, et la fréquence encore majeure du pronom relatif *qui, quae, quod*. Après les études de Maria

Selig⁷ et de Grazia Reggio⁸ on peut dire que ce sont les caractères spécifiques de la langue juridique dans laquelle on doit préciser les personnes (*agentes*) et les objets de l'action légale (le premier numéro nous donne les récurrences et il est suivi par le pourcentage).

(4)

<i>is, ea, id</i> 93 31,85%	<i>hic, haec, hoc</i> 12 4,11%	<i>iste, ista, istud</i> 0	<i>ille, illa, illud</i> 0	<i>ipse, ipsa, ipsum</i> 10 3,43%
<i>idem, ea, id-</i> 9 3,08%	<i>sui, sibi, se</i> 26 8,90%	<i>suus, -a, -um</i> 21 7,19%	<i>qui, quae, quod</i> (relatif) 108 36,99%	<i>quis, quae, quid</i> (interrogatif) 1 0,34%
<i>quis, qua, quid</i> (indéfini) 12 4,11%				

Le total des formes est de 292 sans distinguer entre *scriptura interior* et *scriptura exterior* qui est seulement la répétition de *l'interior*. En comparaison avec ma statistique de 1999 [v. Note 3] dans laquelle je considérais les documents publiés jusqu'alors il y a quelques différences: une réduction de *is* et de *qui* relatif, qui restent, par ailleurs, largement les pronoms employés avec la majeure fréquence (ils représentent ensemble 67,84% des pronoms employés), un élargissement de *hic*, de *se*, de *ipse* et de *quis* indéfini. En tout cas l'emploi de *is, ea, id* et du pronom relatif est bien plus fort que ce qu'on trouve dans la statistique (fort compliquée) de M.Selig 1992 [v. Note 7]: 34-43.

Les données de la syntaxe confirment ce que j'avais déjà relevé en 1999 [v. Note 3], mais avec quelques variations et, en tout cas, avec un nombre de récurrences bien plus élevé:

⁷ SELIG, M., *Die Entwicklung der Nominaldeterminanten im Spätlatein*, G.Narr, Tübingen 1992.

⁸ REGGIO, G., *Il latino giuridico nell'età anteadrianea: Alfeno Varo e Iavoleno Prisco*, Tesi di Dottorato di Ricerca, Dip. di Filologia Classica e Medioevale, Bologna 2002.

(5)

Acl 182 NcI 8 38,23%	Prp. relat. 194 39,04%	Prp. conditio- nelles 20 4,03%	Prp. interr. indirectes 11 2,21%	Prp. causales 11 2,21%	Prp. avec subj. <i>uti</i> 10 <i>quominus</i> 2 (10+2=12) 2,41%
Prp. tem- porelles 6 1,21%	Prp. compa- ratives 7 1,41%	Abl. Abs. 15 3,02%	Part. attributif 19 3,82%	Part. nomin. 2 0,40%	Gér. et adj. en <i>-ndus</i> 10 2,01%

La syntaxe de ces textes confirme, donc, d'une façon encore plus nette la propension de la langue juridique pour les propositions relatives. Chez un juriste à peu près de cette même époque, Alfenus Varus, on a un pourcentage de propositions relatives qui est de 25% et le même se trouve aussi dans Iavolenus Priscus, un siècle après (v. à cet égard G.Reggio, 2002 [v. Note 8]: 24 et 48). La question qui se pose est alors de savoir pourquoi dans nos documents le pourcentage des propositions relatives est encore plus fort. A mon avis cela dépend de la présence dans les textes de Murécine de plusieurs formules comme *qui (quae) supra (infra) scripti (scripta) sunt* (37 fois) et *quo (qua, quibus) de agitur* (18 fois), c'est-à-dire 11,07% sont représentés par ces deux formules. La différence, à peu près, 28%, correspond à l'emploi normal, un peu élargi, de la langue juridique. D'autre part même l'Acl est employé en formules fixées. La plus fréquente est celle qu'on trouve, par ex., en TPSulp. 27, tab.I, pag.1 (*scr. exterior*) *tán[tam] pecuniam dari stipulatus est C.Sulpicius Fáustus, spopondi L.Faenius E[ume]n[es]*. Dans cette formule l'infinitif passif *dari* va bien pour *stipulatus est*, mais non pas pour *spopondi* ou *promisi* qu'on trouve en alternative (TPSulp.56 *proba recte dari fide rogavit [...] fide promisi* et 58 *proba recte dari fide rogavit [...] fide promisi*). On attendrait un infinitif actif comme *se daturum*. Mais déjà Alfred Ernout enseignait (1946: 212sv.)⁹ que l'infinitif en *-i* montre "indifférence à la «voix»" et cette formule, que M.Ernout ne connaissait pas encore, en donne une confirmation. Mais on ne peut pas exagérer et reconstruire avec Camodeca (1999 [v. Note 1]: 104sv.) in TPSulp.34, tab.II, pag.4 (*scr. exterior*) *[paratus sum? Pu]teolis aut R[o]mae ope[ram p]r[a]eber[i] pecuniamque dari*. Je suggère plutôt *conveni operam praeberi pecuniamque dari* (v. TPSulp.28

⁹ ERNOUT, A., *Philologica*, C. Klincksieck, Paris 1946.

se paratum esse iurare, ita ut convenissent). Au contraire les emplois des participes et de l'ablatif absolu, qui sont si fréquents dans la langue des historiens (v. J.P.Chausserie-Laprée 1969: 110-120 ; 158-167 ; G. Calboli 2002: 82-85)¹⁰, ne sont pas bien représentés dans les documents de Murécine, exactement comme dans le latin juridique de ce temps (v.G.Reggio, 2002 [v. Note 8]: 171-183). La formule la plus fréquente de l'abl.abs. ici employée est *interrogante C.Sulpicio, interrogante Titinia Basilide etc. (neuf fois sur 15)*.

Je me réserve de traiter dans une grammaire du latin de ces tablettes et d'autres les particularités de ces textes, particularités que j'ai déjà recueillies. Je me borne à dire qu'il s'agit d'une syntaxe assez complexe, qui n'est pas très loin de la syntaxe du latin littéraire, mais qui est liée, évidemment, aux cas concrets. Le genre littéraire le plus proche de ces textes est la langue des épîtres, mais Cicéron et Pline le Jeune ont une syntaxe plus complexe: pour exprimer non seulement ou en majorité des faits, mais aussi des pensées et des considérations. Mais, à mon avis, au delà de statistiques on doit considérer les textes.

Alors je donne le texte de la tablette 45 dans laquelle on a la *scriptura interior* de Diognetus avec ses vulgarismes, pour ainsi dire, et la *scriptura exterior* correcte du *scriba*. Pour la tablette 48 (où est présenté un document très intéressant du point de vue juridique) je renvoie au numéro (3a-b). Je signale avec le gras où le texte a été corrigé dans la *scriptura exterior* par le *scriba*.

(6) TPSulp.45 Tab.I-III, *margines (atramento, index)* (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 121-124)

*Chir[ograp]hum Diognellti C.Nouii Cypaeri ser̄vi
co[ndu]ctionis hor//rei XII in Bassianis
in quo triticum est // p[i]gnori accept(um) a C.Novio Euno.*

Tab.I, pag.2 - tab.II, pag.3 (*graphio, scriptura interior*)

*C.Caesare Germanico Augusto
Ti. Claudio Nerone Germanico cos,
VI non(as) Iulias (2 luglio 37)
Diognetus C.Noui Cypaeri ser(vus)
scripsi iusu Cypaeri domini
mei cora ipsum me locasse
Hesico Ti.Iulii Augusti liberti* 5

¹⁰ CHAUSSERIE-LAPRÉE, J.-P., *L'expression narrative chez les historiens latins. Histoire d'un style*, E. de Boccard, Paris 1969; CALBOLI, G., "Moods and tenses in the declarative clause: at the origin of the AcI construction", CALBOLI, G. (ed.), *Papers on Grammar VIII*, Herder, Roma 2002, 69-89.

*Aeueni ser(vo) horreum XII
in^{horreis} Bassianis publicis Putiolano-
rum medis, in quo repositu
est triticum Alexandrini,
quod pignori accepit* 10

pag.3

*hodie ab C.Novio Euno,
item in isdem horreis
im̄is intercolumnia, ube
repositos habet saccos legu-
menum ducentos, quos
pignori accepit ab aeodem
Eunum. (le 1 Juillet 37)
Ex k(alendis) Iulis in menses singulos
sestertis singlis nummis
Actum Putiolis. (S)* 10

Tab.II, pag.4 (*signatores* avec le *signum*, cachet)

<i>C.Novii</i>	(S)	<i>Cypaeri</i>
<i>A. Mévii</i>	(S)	<i>A.f(ili) Fal(erna) Iúli</i>
<i>Diogneti</i>	(S)	<i>C.Novii Cypaeri ser(vi)</i>
<i>C.Novii</i>	(S)	<i>Cypaeri l(iberti) Eúni</i>
<i>Írénaei</i>	(S)	<i>C.Íúlii Senecionis ser(vi)</i>
<i>[Dio]gneti</i>	(S)	<i>C. Novii Cypaeri ser(vi)</i>

Tab.III, pag.5 (*graphio, scriptura exterior*)

*C.Caesare Germanico Augusto
Ti. Claudio Nerone Germanico cos,
sextum nonas Iulias. Diognetus C.Novi
Cypaeri servus scripsi iussu Cypaeri domini
mei coram ipso me locasse Hesychos
Ti. Iulii Augusti l(iberti) Eúeni ser(vo) horreum
duodecimum in horreis Bassianis publicis
Puteolanorum mediis, in quo repositum
est triticum Alexandrinum, quod pignori
accepit hac die a C.Novio Euno, item
in iisdem horreis {horreis} im̄is inter-
columnia, ubi repositos habet saccos [[du]]* 10

*leguminum ducentos, quos pignori accepit ab
eodem Euno. Ex k(alendis) Iulii in mensēs* (1 Juillet 37)
singulos sestertiis singulis n[u]m(mis) Act(um) P[u]t(eolis). 15

Mais l'auteur de ces documents le plus intéressant pour l'emploi d'expressions qu'on peut définir vulgaires, est sûrement C.Novius Eunus, le marchand de blé, affranchi de C.Novius Cypaerus. Nos collègues Adams et Flobert et M.Camodeca aussi y ont dédié leur attention, moi aussi je l'ai traité dans mon intervention de 1999 [v. Note 3]: 338, et je dirais que les vulgarismes d'Eunus sont des faits sûrs et éclaircis de tous les points de vue. D'autre part on doit maîtriser l'enthousiasme bien compréhensible qu'on éprouve en retrouvant quelque chose de nouveau et ne pas exagérer à voir des vulgarismes dans l'écriture de C.Novius Eunus. En effet on a attribué à Eunus la forme *penus* pour *penes* dans TPSulp.51

(7) TPSulp.51Tab.I pag.3 (*graphio, script. interior*) (Camodeca 1999 [v. Note 1]:136)

que ominia
possita habeo penus me in horreis Bassianis 5
publicis

dans la version correcte de la *scriptura exterior* rédigée par le *scriba* on lit:
Tab.III, pag.5

quae omnia reposita habeo penes me in horreis 15
Bassianis publicis

Tandis que Giordano et Bove lisait *penes*, Camodeca (1999 [v. Note 1]: 138) lit *penus*, comme par ailleurs Wolf-Crook 1989 [v. Note 6]: 26, et Adams 1990¹¹: 246, et il n'hésite pas à écrire: "Giordano e Bove leggono regolarmente *penes*, ma l'ultima vocale è certo una *u*". A son tour Adams (1990, [v. Note 11]: 246) a expliqué *penus* comme produit par analogie avec *tenuis* et souligné qu'on trouve *penus* au lieu de *penes* aussi dans CIL III 6441. La question a été traitée aussi par Alessandra Peri dans le Th.L.L. X,1, 1053,39, qui, de sa part, avance un doute en écrivant: "PENUS (*forma vulgaris an scribarum neglegentiae tribuenda?*)". Et ensuite complète nos connais-

¹¹ ADAMS, J. N., "The Latinity of C.Novius Eunus", *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 82, 1990, 227-247.

sances en ajoutant: (1054, 26-29) "Lex colleg.aq. (CIL VI 10298) 4 *quod ... penus se. sc. magistratum collegii. venit.* Tab.cer.Pomp. (notre exemple tiré de l'article de Wolf-Crook 1989 [v. Note 6]: 26sq.)". (1057, 61) "CIL III 6441 (*post Vesp.*) *Maximina defuncta penus colonia(m) Sirni(um)*". Mais je ne suis pas convaincu que *penus* ait été vraiment prononcé et employé. Dans la graphie cursive, qu'on doit supposer à l'origine aussi des deux documents épigraphiques cités, les écritures de *u* et de *e* étaient très proches l'une de l'autre. En tout cas, si l'on considère le texte de TPSulp.51 Tab.I pag.3 dans la photographie (car l'originale n'est plus identifiable, cf. Camodeca 1999 [v. Note 1]: 135), on reste dans le doute. Il est peut-être plus probable que le signe soit un *u* plutôt qu'un *e*, la forme de la lettre correspond à celle d'un *u*, mais la différence est très réduite. Dans les *u* la distance entre les deux signes dans la partie supérieure de la lettre est plus grande en tous les cas où Eunus écrit *u* dans cette page. Alors je serais hésitant à admettre l'existence d'une forme vulgaire *pēnus* au lieu de *pēnes*, plutôt que penser à une faute partielle d'écriture, d'autant plus que *pēnus* avait un autre signifié, celui de «nourriture», «provisions de bouche» (Gaffiot-Flobert¹² et v. Th.L.L. X,1, 1122,34sv.).

Dans un autre cas, au contraire, j'ai trouvé une confirmation d'une idée d'un de ceux qui ont traité de la langue de ces tablettes. M.Flobert (1995)¹³ a mis en évidence –et bien justement, à mon avis– l'influence de l'osque sur la langue de ces documents, une influence qui "à Pouzzoles comme à Pompéi [...] est certaine" (Flobert 1995 [v. Note 13]: 149). Mais Flobert étudiait la langue de Diognetus comme Adams (1990) [v. Note 11] avait étudié celle de Novius Eunus. J'ai trouvé un autre exemple, je pense, de cette influence, dans un de ces documents, TPSulp.83.

(8) TPSulp.83 Tab.I pag.2 (*graphio, scriptura interior*) (Camodeca 1999 [v. Note 1]: 189)

in parastatica libellus f«i»*xus fuit,* (6 Sept. 51)
in quo scriptum erat id quod infra 5
scriptum est :
«Purpuras laconicas reliquas,
quas L.Marius Agathemer

¹² GAFFIOT, F. ; FLOBERT, P., *Le grand Gaffiot, Dictionnaire Latin-Français*, Nouvelle éd., Hachette, Paris 2000.

¹³ FLOBERT, P., "Le latin des tablettes de Murécine (Pompéi)", *REL* 73, 1995, 138-150.

*C.Sulpicio Cinnamo pignori
dedisse dicitur,
venib(unt) V idus Sept(embres) primas»*

10

(9 Sept. 51)

La forme *purpuras laconicas reliquas* [*venibunt*], mais avec *venibunt* entièrement reconstruit, se trouve aussi dans le document suivant, TPSulp. 84. Einar Löfstedt (1933: 332sv.)¹⁴ avait déjà mis en relation les nominatifs pluriels en *-as* (qu'on trouve par ailleurs aussi dans les Atellanes de Pomponius 141 *quot laetitias insperatas modo mi inrepsere in sinum*) avec les dialectes italiques comme l'ombrien et l'osque et sa conclusion était la suivante: "Es ist also klar, dass es sich bei dem auffallend häufigen Gebrauch der *-as*-Formen in Subjektstellung nicht lediglich um das allgemeine vulgärsprachliche Vordringen des Akkusativs als Universalkasus bzw. um die Zerrüttung des alten Kasussystem handeln kann, sondern dass hier besondere Gründe vorliegen müssen. Diese sind in der Tat nicht schwer zu finden: sie liegen in dem Einfluss der italischen Dialekte. Hier ist bekanntlich in der 1. Dekl. die ererbte Bildung des Nom.Pl. auf *-ās* erhalten [...] vgl. umbr. *urtas*, 'ortae'; osk. *scriftas* 'scriptae' (mehr Beispiele bei v. Planta II 96f.)¹⁵. Es ist höchst wahrscheinlich, dass diese Bildung, um mit Sommer (1914: 101f.)¹⁶ zu sprechen, nicht nur in der ländlichen Umgebung Roms, sondern auch «in den sich aus ihr rekrutierenden Kreisen der untersten städtischen Bevölkerung erhalten blieb». Dazu kam natürlich in der Volkssprache überhaupt die allgemeine Erweiterung der Gebrauchssphäre des Akk., d.h. das vulgärsprachliche und das rustike oder, besser ausgedrückt, das provinzielle Element sind hier zusammengeflossen". Pour l'exemple de Pomponius J.N.Adams (2003: 118)¹⁷ a suggéré qu'il s'agit d'une "reflexion of the Oscan origin of farce" et, pour ma part, je trouve cette explication plus convaincante que celle d'y voir un accusatif d'exclamation. A son tour, Gabriël G.C.L. Bakkum (1991¹⁸: 34-37) a mis en relation les nominatifs pluriel en *-as* avec les nominatifs de la seconde déclinaison en *-eis*, *-es*, *-is*, et en a indiqué l'origine probable

¹⁴ LÖFSTEDT, E., *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins*, II. Teil, C.W.K.Gleerup, Lund 1933.

¹⁵ von PLANTA, R., *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, 2. Band, *Formenlehre, Syntax, Sammlung der Inschriften und Glossen, Anhang, Glossar*, K.J.Trübner, Strassburg 1897.

¹⁶ SOMMER, F., *Kritische Erläuterungen zur Laut- und Formenlehre*, C.Winter, Heidelberg 1914.

¹⁷ ADAMS, J. N., *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge University Press, Cambridge 2003.

¹⁸ BAKKUM, G.C.L.M., "The second declension nominative plural in *-eis*, *-es*, *-is*, and the first declension nominative plural in *-as*", HERMAN, J. (ed.), *Linguistic Studies on Latin*, J.Benjamins, Amsterdam/Philadelphia 1991, 19-39.

dans l'analogie avec les noms de la troisième déclinaison. Väänänen (1967: 116)¹⁹ donne un exemple pompéien de nominatif attribut en *-as*: *tu nugas es*. Mais, à mon avis, l'explication de Einar Löfstedt, qui tenait compte aussi de l'expansion de l'accusatif comme substitut du nominatif, est encore la meilleure – l'influence des dialectes italiques ne peut pas être négligée, et elle est sûre pour *purpuras laconicas reliquas*, d'autant plus que la forme en question était employée dans le *libellus* de vente, appelé librement avec un terme grec *parastatica* (παραστατική), un document alors où les formes locales pouvaient être employées plus naturellement. Mais, en tout cas, il reste intéressant que dans un document public comme le *libellus* aussi la forme *purpuras laconicas* soit employée d'une façon, pour ainsi dire, officielle.

En conclusion je reprends les observations linguistiques que M.Camodeca présente dans l'Introduction à son édition de 1999 [v. Note 1]: 40: "per 21 chirografari –écrit-il– possediamo con la *scriptura interior* dell'atto sulle pagine 2-3 un saggio della loro capacità di scrivere [...]; ebbene solo due di loro (cioè ancora il 10%) non sanno scrivere che in 'latino volgare': Diognetus, servus di C.Novius Cypaerus (TPSulp.45), e il liberto di quest'ultimo, C.Novius Eunus (TPSulp.51; 52; 67; 68); tutti gli altri si esprimono in modo abbastanza corretto con rari influssi locali (oschi) e talvolta greci".

Oui, on peut accepter ce tableau en y ajoutant quelques autres considérations: qu'il s'agit d'une langue juridique souvent faite de formules, que l'emploi des pronoms et la syntaxe correspondent complètement aux caractères de la langue juridique romaine de ce temps, que ces documents nous donnent quelque fois des solutions juridiques élégantes et subtiles qu'on trouve chez les grands juristes de l'époque suivante comme Gaius et Ulpian. La maîtrise de la langue est tout à fait normale dans des conditions qui concernent des problèmes pratiques. Ce qui apparaît dans ces textes est la grande précision des Romains dans la vie pratique et dans les relations juridiques. C'est une confirmation de ce que nous apprend Horace lorsqu'il écrit dans l'art poétique:

(9) Hor. ars 325-330 *Romani pueri longis rationibus assem
discunt in partis centum diducere. «Dicat
filius Albani: si de quincunce remota est
uncia, quid superat ? poteris dixisse.» «triens» «eu.
rem poteris servare tuam. redit uncia, quid fit ?»
«semis».*²⁰

¹⁹ VÄÄNÄNEN, V., *Introduction au latin vulgaire*, C.Klincksieck, Paris 1967².

²⁰ Pour un commentaire de ces vers v. BRINK, CH. O., *Horace on Poetry*, "The Ars Poetica".

La précision linguistique s'accord avec la précision juridique et pratique. Les vulgarismes d'Eunus et de Diognetus sont corrigés dans la *scriptura exterior*. On comprend bien pourquoi la langue vulgaire, qui existait déjà comme *rusticitas* au I^{er} siècle av.J.-Ch. a tant tardé à s'étendre: le système était si bien construit qu'il absorbait sans difficulté la langue vulgaire d'Eunus et Diognetus, car il y en avait certains, les esclaves, les grammairiens de bas niveau, qui corrigeaient les fautes et ajoutaient des actes corrects du point de vue linguistique aux actes corrects du point de vue juridique et substantiel. Il y avait un système bien construit où la langue aussi était soigneusement employée. Mais c'était un travail et, comme tous les travaux, il était laissé aux esclaves où aux niveaux plus bas de cette société dans laquelle on n'avait pas encore appris que le travail de l'homme est la continuation de la création de Dieu (v. F. Prinz 2003²¹: 23sv.). Dans ces documents on voit à l'oeuvre ce système. Il fallait une grande chute pour le rendre inefficace, la chute d'un empire séculaire.

OBSERVATIONS SUR LA CONSTITUTION DES VOCABULAIRES TECHNIQUES

LOUIS CALLEBAT
Université de Caen, France

Relevant de la problématique générale des vocabulaires techniques et de leur relation avec un parler vivant, les observations présentées dans cette communication intéressent plus précisément la constitution et l'organisation de ces vocabulaires.

Par "vocabulaires techniques" entendons "l'ensemble des unités lexicales actualisées pour identifier les éléments constitutifs et les procédés matériels d'un art ou d'un métier". Cette définition implique, pour plus de clarté, qu'une différenciation soit établie entre vocabulaires techniques et vocabulaires spécialisés (de la politique, du droit et de l'administration, de la religion, de la critique et des théories littéraires...), de qualité plus abstraite, de conceptualisation plus large et complexe¹.

Notre étude sera située sur deux plans complémentaires: celui, tout d'abord, des structures linguistiques de base qui, sans conditionner de manière proprement contraignante la création lexicale technique, en proposent cependant des modèles générateurs privilégiés; celui, d'autre part, des facteurs sociologiques qui sous-tendent ce qui pourrait être caractérisé comme "dynamisme vital", ou "création évolutive de ces vocabulaires".

X
X X

Comme pour tout autre vocabulaire, la constitution des vocabulaires techniques latins relève, dans ses choix de base, soit d'un fonds propre de la langue maternelle, soit d'emprunts faits à une langue étrangère. Ces emprunts étrangers, grecs pour le plus grand nombre, et intimement liés à l'histoire –réelle ou supposée– de l'objet décrit, sont attestés dès au moins le II^e siècle av. J.-C. et jusqu'à l'époque tardive. Plus particulièrement fréquents dans les domaines de l'architecture, de la mécanique, de la médecine, ils se révèlent de nature diverse: certains sont des transpositions formelles

University Press, Cambridge 1971, 349-351, et FEDELI, P., *Q. Orazio Flacco, Le opere II, Le epistole, L'arte poetica, Commento* di Paolo Fedeli, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, Roma 1997, 1574-1576.

²¹ PRINZ, FR., "Montecassino ed Europa monastica", PECERE, O. (cur.), *Il monaco il libro la biblioteca*, Edizioni dell'Università di Cassino, Cassino 2003, 5-32.

¹ Cf. CALLEBAT, L., "Langages techniques et langue commune", CALBOLI, G. (ed.), *Latin vulgaire - latin tardif II. Actes du II^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif* (Bologne, 29 août - 2 septembre 1988), Tübingen 1990, 45-56.